

## Bahreïn : Les autorités continuent à harceler les défenseurs des droits de l'homme

Le Centre Bahreïni pour les droits de l'homme (BCHR) est préoccupé par la continuation des autorités de Bahreïn à harceler des défenseurs des droits de l'homme avec sa politique de restriction de leur droit à la libre expression. Le Défenseur des droits humains, Sheikh Maytham al Salman, a été de nouveau convoqué pour un interrogatoire sur un discours qu'il a prononcé à un événement public le mois dernier.

Le 31 Décembre 2015, les autorités bahreïniennes ont remis Sheikh Maytham al-Salman, et d'autres, une citation à être présents à la Direction générale des enquêtes criminelles (CID) le même jour. Au CID, al Salman a été interrogé au sujet de sa participation à un événement tenant l'anniversaire de l'arrestation de Cheikh Ali Salman, au cours de laquelle il a prononcé un discours. Il a été libéré plus tard, seulement pour être convoqué à nouveau par le ministère public le 6 Janvier 2016. Au ministère public, l'interrogatoire s'est concentré sur le contenu du discours qu'il a prononcé le 27 Décembre lors de l'événement précité, que l'accusation a affirmé son incitation à la haine contre le régime et les gens incités à désobéir à la loi. Al-Salman a aussi été interrogé à propos de son activisme, y compris ses liens internationaux dans des organismes des droits humains, les relations et les activités, ainsi que ses vues sur certaines questions controversées. À la fin de l'interrogatoire, la poursuite l'a accusé de "l'expression d'opinions concernant une affaire encore à la cour" et "d'incitation à la haine contre le régime».

Le discours sur laquelle Cheikh al-Salman a été accusé vise à mettre au point les déceptions sur les normes internationales d'équité des procès que les autorités bahreïniennes ont commises dans le procès de Sheikh Ali Salman, qu'Al-Salman considérait comme un prisonnier de conscience. (Trouver le texte intégral du discours à la fin de cette déclaration.) Cela n'est pas la première fois que Sheikh al-Salman a été convoqué et interrogé par les autorités pour des raisons similaires liées à son travail et à son droit à la liberté d'expression.

Il est important de souligner que le cheikh al-Salman est un porte-parole international et un défenseur des droits humains, en particulier sur des sujets liés à la liberté de religions, à l'anti-extrémisme, à l'antiviolence et au renforcement des relations positives entre les cultures et les religions. Il a pris part à un certain nombre de conférences des droits humains, ainsi que des réunions avec le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Le BCHR croit que les actions des autorités de Bahreïn sont une indication de ses politiques de plus en plus sévères visant à harceler encore d'autres défenseurs des droits de l'homme afin de les réduire au silence, en plus de sa mise en œuvre continue de nouvelles restrictions à la fois en droit et en pratique sur le droit à la libre expression . En outre, les défenseurs et les militants des droits humains au Bahreïn ont été la cible en cours des autorités qui ont tenté de nombreuses fois de les faire taire, arrêter leur travail et d'opprimer leur droit à la liberté d'expression, y compris le président du BCHR, Nabeel Rajab, la militante Zainab al-Khawaja, et le défenseur des droits humains Naji Fateel, pour ne citer que quelques-uns.

En conséquence, le Centre Bahreïni pour les droits de l'homme appelle le gouvernement de Bahreïn à:

- Tomber les accusations portées contre Sheikh Maytham al-Salman pour avoir exercé sa liberté d'expression
- Libérer tous les prisonniers qui ont été condamnés pour leurs opinions politiques; et
- Se conformer à la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI), ses recommandations et les lois internationales.

Le discours du 27 Décembre 2015 de Sheikh Maytham al-Salman:

"La lettre commune adressée aux autorités de Bahreïn par le Rapporteur spécial sur la détention arbitraire et le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression, le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion et de conscience, le Rapporteur spécial pour les défenseurs des droits humains et le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ont clairement

révélé que les experts des Nations Unies considèrent l'arrestation de Cheikh Ali Salman comme une réponse directe par l'autorité à son expression publique d'opinions politiques.

Le consensus international sur la nullité du procès de Cheikh Ali Salman et sa violation de la dixième article de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que: «Toute personne a droit, en pleine égalité, à un procès équitable et à un public par un organisme indépendant et un impartial tribunal, dans la détermination de ses droits et obligations et de toute accusation en matière pénale dirigée contre lui », est clair par des experts internationaux, des juristes et des organisations internationales des droits de l'homme.

Il y a un consensus que le procès est une représailles contre Cheikh Ali Salman pour exprimer publiquement ses opinions politiques. Ces vues appellent clairement à l'amélioration du système politique dans le pays, de sorte que les gens deviennent de véritables décideurs dans le processus politique. Cheikh Ali Salman a constamment appelé à l'activation du premier article de la Constitution du Royaume de Bahreïn, qui stipule que «le système de gouvernement dans le Royaume de Bahreïn est démocratique; la souveraineté étant dans les mains du peuple, la source de tous les pouvoirs ».

Afin de mener un procès équitable, le principe suivant doit être appliqué: «un crime ou une pénalité ne peuvent être déterminées par la loi». Y at-il quelque chose dans la loi qui criminalise quelqu'un qui appelle à l'activation du premier article de la Constitution - qui dit «les gens sont la source de tous les pouvoirs? Y at-il une disposition juridique qui criminalise l'appel pour la démocratie et le développement du système politique pour relever les défis sociaux et économiques auxquels le pays est confronté?

Est-ce que Cheikh Ali Salman est un criminel d'appeler à la mise en œuvre de l'examen périodique de l'ONU et de la Commission indépendante de Bahreïn d'information et de recommandations? Il n'y a aucune disposition dans la seule loi qui criminalise Cheikh Ali Salman pour ses opinions pro-démocratiques et appelle à mettre fin aux violations des droits de l'homme et à mettre en œuvre les engagements internationaux des droits humains au Bahreïn.

Le procès de Cheikh Ali Salman ne respecte pas le principe de «un crime ou une peine ne peut être déterminée par la loi», et donc, il n'est pas un procès équitable conformément aux normes internationales.

L'arrestation de Cheikh Ali Salman est une autre preuve que les autorités n'ont pas mis en œuvre les recommandations de la Commission indépendante de Bahreïn. Le rapport, dans les paragraphes 1279 et 1281, a déclaré que certains articles du Code criminel sont utilisés pour punir l'opposition et violer le droit à la liberté d'expression contrairement aux engagements internationaux de Bahreïn. Le rapport a constaté que ces articles sont utilisés pour interdire et réprimer la liberté d'expression en ce qui concerne la gouvernance des structures et des systèmes du pays ou même l'appel à les développer.

Le rapport a clairement recommandé l'abolition de toutes les peines contre les membres de l'opposition qui ont exprimé pacifiquement leurs opinions politiques car cela contredit clairement l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

L'emprisonnement de Cheikh Ali Salman, ainsi que le procès d'Ibrahim Shérif révèle la réticence du gouvernement à mettre en œuvre les recommandations du Professeur Bassiouni à la tête de la commission (BICI).

Si vous êtes sérieux et désireux de mettre en œuvre les recommandations de la (BICI), invitez le Professeur Bassiouni pour visiter officiellement le Bahreïn à nouveau afin de vérifier la mise en œuvre de ses propres recommandations.

Un an a passé et Cheikh Ali Salman appelle toujours l'autorité, de sa cellule de prison, d'engager un processus de dialogue sérieux, significatif qui pourrait parvenir à la stabilité politique, sociale et économique. Le gouvernement doit utiliser ces appels. L'ignorance ne sert à rien. Si le gouvernement continue de refuser d'ouvrir des portes pour le dialogue, la communauté internationale devra comprendre clairement que les autorités sont responsables de la poursuite de la crise politique et les violations persistantes des droits humains. Il est également important de souligner que tout dialogue futur devrait inclure les dirigeants emprisonnés qui ont constamment appelé au dialogue comme le seul moyen pour résoudre les conflits sociaux et politiques dans le pays.